



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de VAUDEURS

4.2.18 Document graphique

Ensemble de la commune au 1/8 000ème

Plan n° 4.2.18 Arrêté par délibération du Conseil Communautaire - le 23/05/2021 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire - le 28/05/2021	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES À JOUR 0 70 140 210 280 350 m 
---	--

Légende de la commune concernée :

- Limite de la commune concernée
 Limite de zones et de secteur
 Voir plans au 2000

ZONES AGRICOLES

- | | |
|------|---|
| A | Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels |
| Acor | Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) |
| Ap | Secteur de la zone A de protection paysagère |
| Ax | Secteur de la zone A réservé aux stockages agricoles considéré - STECAL |

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- | | |
|----|--|
| N | Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels |
| Nf | Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels |

- | | |
|------|---|
| Ncor | Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) |
| Nb | Secteur de la zone A réservé aux autres équipements recevant du public (type cabane de chasse) - STECAL |

- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser
-  Bâtiment agricole existant
-  Bâtiment pouvant changer de destination
-  Espaces boisés classés

Captages et périmètres (ARS) :

- Périimètre de protection immédiat
 Périimètre de protection rapproché

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

- ✱ — Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD)
- — — — — Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix/ Monument/ Habitats troglodytiques / sculpture
- Cours d'eau, fossé, mare, étang
- — — — — Vergers de production (V1)
- — — — — Vergers au sein du village (V2)
- — — — — Bois, haies, bosquets
- — — — — Milieux humides (données DREAL)

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- > - Axe de ruissellement

Zone inondable (Etude IPSEAU)

-  Aléa faible
 Aléa moyen
 Aléa fort

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
Arces-Dilo	1-3	Extension du cimetière/Parking	Commune de Arces-Dilo	4012
Arces-Dilo	1-4	Aménagement espace de loisirs	Commune de Arces-Dilo	5509
Arces-Dilo	1-5	Aménagement de voirie	Commune de Arces-Dilo	1041
Arces-Dilo	1-7	Emplacement public (agrandissement de STEP)	Commune de Arces-Dilo	1261
Vilchevêche	20-1	Aménagement public	Commune de Vilchevêche	1842
Vilchevêche	20-2	Aménagement hydrologique	Commune de Vilchevêche	1472
Cerisiers	5-2	Bassin de rétention	Commune de Cerisiers	5092

